



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

**Préavis d'urgence 08/2007 concernant l'élargissement
du chemin des Osches, la création d'un trottoir et la
pose de l'éclairage public.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 2 juillet 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 08/2007, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 10 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires
2. Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 309'500.-
3. Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

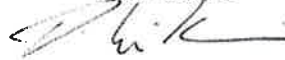
Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 2 juillet 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Guy Marti

La secrétaire


Valérie Wuillemin

St-Légier-La Chiésaz, le 5 juillet 2007